

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 10 Avril 2012
à 21 Heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 10 avril 2012 à 21 Heures 00, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. M. BRUNET. Mmes CHENAULT. GARCIA. MM. FAYOS. ROSSELL S. SOLA. VINCENT.

ABSENTS :

Mr ESPEUT donne procuration à Mr ABEL

Mr B. ROSELL donne procuration à Mr INGLES

Mme FABRE. M. ARTAUD.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle GARCIA

Approbation des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 14 et 20 mars 2012 :

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet les comptes rendus des séances des 14 et 20 mars 2012 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Finances et Divers.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 03 avril 2012.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

⇒ **Finances. Vote des Comptes de Gestion 2011 (Régie Municipale de l'Office de Tourisme, Séjours d'Altitude).**

Lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, il a été voté à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme et le Compte de Gestion des Séjours d'Altitude.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

⇒ **Finances. Vote des Comptes Administratifs 2011 (Régie Municipale de l'Office de Tourisme, Séjours d'Altitude).**

Lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, il a été voté à l'unanimité le Compte Administratif 2011 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme et le Compte Administratif 2011 des Séjours d'Altitude.

⇒ **Questions Diverses.**

Sans objet.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Vote : Unanimité pour toutes les décisions.

Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, continue en présentant les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 10 avril 2012 à 20 heures 30.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

⇒ **Finances. Vote des affectations de résultat 2011.**

Lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, il a été voté à l'unanimité les affectations de résultat des Comptes Administratifs 2011 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme et les Séjours d'Altitude.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

⇒ **Finances. Vote des Budgets Primitifs 2012 (Régie Municipale de l'Office de Tourisme, Séjours d'Altitude).**

Lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, il a été voté à l'unanimité les Budgets 2012 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme et les Séjours d'Altitude.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

⇒ **Proposition de vente de glaces au Termanal des Loisirs pour la saison estivale.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que, sur proposition des animateurs du Termanal des Loisirs, il a été demandé au Conseil d'Exploitation de proposer pour la saison estivale la vente de glaces au Termanal des Loisirs. Le Conseil d'Exploitation a accepté cette proposition.

En effet, ce produit est très demandé par la clientèle, notamment les enfants, il a été convenu de le proposer afin d'augmenter le chiffre d'affaires des ventes boissons - barres chocolatées....

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

⇒ **Proposition des tarifs.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que sur proposition de la Directrice de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, il a été demandé au Conseil d'Exploitation de voter les nouveaux tarifs pour les glaces :

- 2.50€ (type Magnum – tarif conseillé par le vendeur)
- 2.00€ (type Cornetto – tarif conseillé par le vendeur)
- 1.00€ (type glaces colorées juniors – tarif conseillé par le vendeur)

Le Conseil d'Exploitation a accepté ces tarifs.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

⇒ **Contrat saisonnier.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que Mademoiselle Tuneu a été embauchée comme conseillère en séjour saisonnière du 3 octobre 2011 au 3 mai 2012, afin de faire face au surcroît d'activité généré par la saison hivernale, au départ de Mademoiselle Florence Barlet et congé parental de Madame Patricia Gobert. Pendant cette période en plus de l'accueil, elle a aussi été associée aux animations ainsi qu'à la gestion de Tourinsoft avec Mademoiselle Isabelle Pereira. Son contrat prend fin le 3 mai prochain.

Il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de le renouveler pour une période d'un an à compter du 4 mai 2012 en Contrat à Durée Déterminée pour renfort lié à un surcroît d'activité. Le Conseil d'Exploitation a donné son accord.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

⇒ **Création d'une sous-régie de recettes.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que la Régie Municipale de l'Office de Tourisme édite depuis plusieurs années des topoguides (randonnées et VTT) en partenariat avec l'Office de Tourisme de Font Romeu. La Commune de Font Romeu ayant rejoint la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent la compétence «Aménagement, extension, gestion, entretien et promotion des itinéraires pédestre, VTT et équestre situés sur le territoire communautaire et faisant l'objet d'un guide» est ainsi transférée de la Commune de Font Romeu à la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

L'édition sera faite puis payée au prorata des besoins de chaque structure (Office du Tourisme Bolquère Pyrénées 2000/Communauté de Communes Capcir Haut Conflent). Chacun se chargera de la vente et donc de l'encaissement sur les points de vente de son choix, mais sur son territoire. Tous les partenaires s'engagent à vendre tous les topoguides, outre Font-Romeu/Bolquère Pyrénées 2000 mais aussi ceux du Capcir Haut Conflent. Pour ce faire, il convient donc de créer une sous régie de recettes.

Il a été demandé au Conseil d'Exploitation de se prononcer. Ce dernier a donné son accord quant à la création d'une sous régie de recettes.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

⇒ **Nomination d'un Sous-Régisseur.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé Madame Patricia GOBERT, déjà régisseur titulaire de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme en tant que Sous Régisseur.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme a accepté - à l'unanimité - de nommer cette personne en tant que Sous-Régisseur sous réserve de l'avis du Receveur Municipal.

Madame Françoise MARTIN demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

⇒ **Questions Diverses.**

Sans objet.

Vote : Unanimité pour toutes les décisions.

2. Pour info. Urbanisme. Aménagement de la Grand Rue - Acquisitions foncières.

Dans le cadre de l'aménagement de la Grand Rue, je vous rappelle qu'en séance du Conseil Municipal du 11 mai 2010, il a été décidé que la Commune fasse l'acquisition de petites parties de parcelles privées. Le prix de vente négocié avec les différents propriétaires a été fixé à 50€ le m².

Les différents propriétaires sont :

- 35 m² de terrain à Mme Renée Tuset,
- 19 m² de terrain à Mme Jeannine Coll épouse Canjuzan,
- 36 m² de terrain à Mr Francis Blanc,
- 57 m² de terrain à Mr Sompayrac,

Or, les m² de terrain de Mr Sompayrac ne sont pas de 57 m² mais de 72 m².

Aussi, je vous informe qu'une nouvelle délibération a été rattachée au Conseil Municipal du 14 mars 2012 dans laquelle sont portés les 72 m².

3. Marché Public. Travaux de terrassement et de réfection des réseaux d'Eau Potable/Eaux Usées/Eaux Pluviales - rues de l'Eglise, de l'Evêque, du Pont des Dames.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de terrassement et de réfection des réseaux d'Eau Potable/Eaux Usées/Eaux Pluviales : rues de l'Eglise, de l'Evêque, du Pont des Dames.

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de terrassement et de réfection des réseaux d'Eau Potable, d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales dans les rues du Village : rues de l'Eglise, de l'Evêque, du Pont des Dames.

Le coût prévisionnel est estimé à 175 567.93€HT.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée prévue dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ Portail acheteur public (dématérialisation : www.lindependant-legales.com)
- ∞ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Il a été procédé à l'ouverture des plis.

11 Entreprises ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

GIESPER, SADE CGTH, SARL ARENY, SAS FABRE FRERES, COLAS MIDI MEDITERRANEE, SAS JOCAVEIL ET FILS, EHTP, DASSE TRAVAUX PUBLICS, SOGEA SUD, RAZEL, SAS RIGAL.

4 Entreprises ont retiré le dossier de consultation pour information ou recherche seulement : EIFFAGE, HUOT, DOUBLETRADE (2 fois).

Nombre de dossiers retirés anonymement : 5

Date limite de réception des offres : mardi 10 avril 2012 à 12 heures 00

Dossiers déposés :

Deux Entreprises ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Areny - Les Angles
- ✓ Colas Midi Méditerranée - Thuir

L'Entreprise JOCAVEIL a informé qu'elle n'était pas en mesure de répondre à la consultation.

Le mardi 10 avril 2012 à 15 heures 00, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Jackie Coll, Adjoint au Maire,
- Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire,
- Monsieur Gilles Galté, Secrétaire Général des Services,
- Monsieur Hervé Hamon, Receveur Municipal,
- Monsieur Nicolas Bédignans, Responsable des Travaux.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 22 mars 2012.

A l'issue de cette ouverture, après examen et analyse détaillée des offres, Monsieur le Maire a noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

- | | |
|------------------------|-----|
| - Prix des prestations | 40% |
| - Délais | 40% |
| - Valeur technique | 20% |

Il est ressorti l'analyse suivante : (confert tableau joint).

Attribution du marché :

Au vu de l'analyse opérée, Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'Entreprise SAS Areny. Celui-ci a décidé d'attribuer le marché à cette dernière.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver son avis et sa décision comme détaillés ci-dessus et de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné ainsi que tous les actes afférents au marché.

Vote : Unanimité.

4 à 8. Finances. Vote des Budgets Commune.

⇒ **Vote des Comptes de Gestion 2011 (Commune. Eau et Assainissement. Caisse des Ecoles. CCAS. Déchèterie).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Sola, Conseiller Municipal et Délégué des Finances afin de présenter à l'Assemblée les Comptes de Gestion 2011 de la Commune de BOLQUERE.

Après délibéré, l'Assemblée vote :

RESULTAT DU VOTE :

- Compte de Gestion Commune : Unanimité,
- Compte de Gestion Eau et Assainissement : Unanimité,
- Compte de Gestion Caisse des Ecoles : Unanimité,
- Compte de Gestion CCAS : Unanimité,
- Compte de Gestion Déchèterie : Unanimité.

⇒ **Vote des Comptes Administratifs 2011 (Commune. Eau et Assainissement. Caisse des Ecoles. CCAS. Déchèterie).**

Monsieur Daniel Sola, Conseiller Municipal et Délégué des Finances, présente à l'Assemblée les Comptes Administratifs 2011 de la Commune de BOLQUERE.

Monsieur le Maire se retire de la séance.

Après délibéré, l'Assemblée vote :

RESULTAT DU VOTE :

- Compte Administratif Commune : Unanimité,
- Compte Administratif Eau et Assainissement : Unanimité,
- Compte Administratif Caisse des Ecoles : Unanimité,
- Compte Administratif CCAS : Unanimité,
- Compte Administratif Déchèterie : Unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance du Conseil Municipal.

⇒ **Vote des affectations de résultat 2011.**

Après exposé, il est proposé à l'Assemblée de voter les affectations de résultat des Comptes Administratifs 2011 tels que prévus par les délibérations annexées au présent compte-rendu.

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité.

⇒ **Vote des taux d'imposition 2012 et du taux des ordures ménagères 2012.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les taux d'imposition votés en 2011 :

- Taxe d'habitation : 23.82%
- Taxe foncière bâtie : 17.58%
- Taxe foncière non bâtie : 51.01%
- Taxe professionnelle : 30.72%

Le Conseil Municipal décide de voter les taux 2012 des quatre taxes comme ci-après :

- Taxe d'habitation : 23.82%
- Taxe foncière bâtie : 17.58%
- Taxe foncière non bâtie : 51.01%
- Cotisation foncière des Entreprises : 30.72%

et de diminuer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères soit 9.50% au lieu de 9,96%.

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité.

. Vote des Budgets Primitifs 2012 (Commune. Eau et Assainissement. Caisse des Ecoles. CCAS. Déchèterie).

Monsieur Daniel Sola, Conseiller Municipal, présente les budgets 2012 de la Commune de BOLQUERE.

Après délibéré, le Budget Primitif 2012 de la Commune de BOLQUERE est proposé au vote :

RESULTAT DU VOTE :

Unanimité.

Les autres budgets 2012 (Eau et Assainissement, Caisse des Ecoles, CCAS, Déchèterie) sont proposés au vote de l'Assemblée.

RESULTAT DU VOTE :

- Budget Primitif Eau et Assainissement : Unanimité,
- Budget Primitif Caisse des Ecoles : Unanimité,
- Budget Primitif CCAS : Unanimité,
- Budget Primitif Déchèterie : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

9. Affaires juridiques. Convention de médiation sociale :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'intervention de Monsieur Whueymar DEFFRADAS, Président de l'Association «Antenne Médiation Catalane» lors de la séance du Conseil Municipal de Janvier dernier.

Ce dernier avait présenté l'Association dont le siège est à Elne et avait donné lecture de la convention de médiation sociale en faisant ressortir les grandes lignes de celle-ci (les engagements des deux parties, le montant de la subvention, la durée).

Après avoir entendu Monsieur DEFFRADAS, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé et voulait se laisser le temps d'analyser la convention et d'apporter une réflexion sur les aspects positifs et négatifs à conclure celle-ci.

Monsieur le Maire revient sur ce point et fait part à l'Assemblée de la convention d'adhésion à l'Association «Antenne de Médiation Catalane».

En effet, Monsieur le Maire explique que la Commune de Bolquère s'engage à prendre une adhésion auprès de l'Association «Antenne de Médiation Catalane» pour une période d'un an. Elle s'engage à faire appel à cette Association pour des prestations de médiation au bénéfice des services de la Commune et des administrés, en contrepartie de la prise en charge et du suivi du dossier confié jusqu'à sa résolution.

L'adhésion par la Commune à cette Association sera répartie de la manière suivante :

- ⇒ Adhésion annuelle à l'ANTENNE DE MEDIATION CATALANE 3 950€
- ⇒ Prestation de médiation au bénéfice des administrés, soit la prestation 380€
- ⇒ Prestation de médiation au bénéfice des services de la Commune 2 000€

Après avoir présenté la convention à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire sollicite ces derniers afin de délibérer favorablement à l'adhésion à cette Association.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord quant à l'adhésion à l'Association «Antenne de Médiation Catalane».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 22 h 40.

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal
Véronique CHENAULT Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal procuration à J.P. Abel	Laurence FABRE Conseillère Municipale
Claude FAYOS Conseiller Municipal	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Bernard ROSELL Conseiller Municipal procuration à J.P. Inglès
Serge ROSSELL Conseiller Municipal	Daniel SOLA Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal

